

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 avril 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 6 avril 2023.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, M. DE ALMEIDA ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, M. HEWAK, M. THUILLIER, Mme CHARPENTIER et Mme BASSELIER.

Mme Marie-France BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

SV/N° 2023 - 04 – 01

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales de Sézanne, qui a débuté à l'issue des dernières élections municipales de 2020 pour une durée de 3 ans, arrive à échéance cette année, et il convient que M. le Maire transmette à M. le Préfet, avant le 15 mai 2023, une nouvelle liste des personnes proposées par le Conseil Municipal.

Il est rappelé que cette commission, instituée dans chaque commune, exerce un contrôle a posteriori sur les inscriptions et radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits, et opérées par le Maire.

À Sézanne, commune de plus de 1 000 habitants où 3 listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, cette commission est composée de 5 conseillers municipaux désignés comme suit :

- 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau (à l'exception du Maire et des Adjoints, ou d'un Conseiller qui serait titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales, ce qui n'est pas le cas à Sézanne) parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 autres conseillers appartenant respectivement à la 2^{ème} et à la 3^{ème} listes, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 6
Pour : 23
Contre :
Abstentions :

Il est également possible de nommer des membres suppléants, désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires, qui pourront siéger à la place de leur titulaire en cas d'absence.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique - charge M. le Maire d'adresser à M. le Préfet la liste des Conseillers Municipaux prêts à participer aux travaux de cette commission et arrêtée comme suit:

Membres titulaires

Jean-François GERLOT
Patrice LAJOINIE
Daniel MILLOT

Marie-France BASSELIER

Thomas ADNOT

Membres suppléants

Chantal BARCELO
Pascal BACHELIER
François PERRIN

Nelçon DE ALMEIDA

/

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK